



PORTAL ECHANGES PLATEFORME INTERNET
ACTEURS RÉPERTOIRE DE ACTEURS
SERVICES GUIDE MÉTHODOLOGIQUE
FORMATIONS
OF INTERNET



Tisser des liens pour le DEVELOPPEMENT RURAL

ASSEMBLEE GENERALE
Villa Chanteclerc – Fort de France
8 février 2018



PRÉFET DE LA MARTINIQUE



Mot de Madame la Présidente de la Commission Développement agricole, Elevage et Agro-transformation et référente du Réseau Rural de Martinique

Le Réseau Rural de Martinique est une plateforme d'échanges et d'informations pilotée par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et l'Etat.

Depuis la mise en place de la Collectivité Territoriale fin 2015, l'animation du Réseau Rural est assurée par la Direction des Fonds Européens de la CTM.

C'est le Règlement Européen (UE) pour le Développement Rural qui fixe les objectifs du Réseau Rural à savoir : plus d'informations, plus de participation des acteurs et plus d'échanges en lien avec la politique de développement rural et particulièrement avec la mise en œuvre du Programme de Développement Rural de Martinique (PDRM).

Pour répondre à ces objectifs, un certain nombre d'actions et d'outils ont été développés durant la période 2016 - 2017 : Organisation d'un atelier-visitte sur les Jardins Partagés ; Etude sur la « Mise en place d'une plateforme - Centre de ressources documentaires sur le tourisme rural en Martinique - : contexte, enjeux et limites » ; Edition de brochures sur les aides en faveur du développement rural ; Edition de bulletins de liaison ; Diffusion de l'information relative au PDRM et au Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI).

Pour l'année 2018, tout en poursuivant les actions déjà engagées, l'activité du réseau rural devrait s'articuler autour de trois thématiques principales retenues par les membres du Réseau :

- Tourisme rural : quels outils pour la mise en réseau des acteurs ?
- Coopération LEADER : rencontre inter-DOM
- Système Alimentaire Territorial en Martinique : enjeux et perspectives

Cette Assemblée Générale est l'occasion de faire le bilan des actions menées sur la période 2016-2017 et d'échanger sur les perspectives envisagées.

Durant cette journée, afin de favoriser toujours plus de partage d'information et de coopération entre les acteurs, l'accent sera mis :

- d'une part sur les possibilités, pour les acteurs martiniquais, de s'associer aux projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural, financés par le Réseau Rural Français et pilotés par des têtes de réseaux nationales ;
- d'autre part sur les opportunités de coopération avec d'autres territoires, dans le cadre du dispositif LEADER porté par les agglomérations.

Cette Assemblée Générale, et particulièrement les deux ateliers proposés en fin de matinée, devraient permettre à tous de contribuer aux actions qui seront mises en place par le Réseau Rural afin que celles-ci répondent aux attentes de chacun.

Nadine Renard





Programme de l'assemblée générale du Réseau Rural de Martinique – 8 février 2018

8h30 – 9h00 **Accueil**

Séance plénière

9h00 – 9h15 **Ouverture officielle**

Nadine Renard, Présidente de la Commission Développement agricole, Elevage et Agro-transformation
Jacques Helpin, Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

9h15 – 10h00 **Bilan et perspectives**

Nadine Renard – Référente du Réseau Rural de Martinique

Gaëlle Piriou – Chargée de mission Réseau Rural, CTM

- **Présentation des actions menées sur la période 2016-2017**
- **Perspectives 2018**
 - ⇒ Focus sur les projets Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR)
 - Exemples de projets réalisés
 - Quelles opportunités dans le cadre de l'appel à projets MCDR en cours ?
- **Echanges autour des thématiques et des outils du Réseau Rural**

10h00 – 10h40 **Point information : les stratégies LEADER¹**

- **Présentation par les animatrices des 3 Groupes d'Actions Locales**

« Pour un tourisme rural intégré à une économie de proximité » - *Brigitte FIRMIN-GUION, Espace Sud*

« Connaitre et accompagner les agriculteurs, piliers de la vie rurale du Nord » *Méliana GUINOT, Cap Nord*

« Rurbactivités 2014-2020 - Le territoire Centre : des espaces qui relient les Hommes » *Nicole BALAIR, CACEM*

- **Temps d'échanges**

10h40 – 11h00 **Introduction des ateliers**

- **La coopération LEADER : Pour qui ? Pour quels projets ? Quel accompagnement ?**

Annick Comier – Chargée de mission LEADER, CTM

- **Tourisme rural : de quoi parle-t-on ?**

Olivier Dehoorne - Enseignant Chercheur, Université des Antilles et Observatoire du Tourisme

11h00 – 11h15 – **Pause**

Ateliers

11h15 – 12h30 **Deux ateliers en parallèle**

Atelier 1 : La coopération LEADER

Echanges autour des opportunités de la coopération LEADER

Atelier 2 : Le tourisme rural

Opportunités et freins. Quels leviers pour mieux accompagner son développement ?

12h45 – 13h00 **Clôture en salle plénière**

¹ Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale





Zoom sur les projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural

L'appel à projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural, lancé en 2015 par le réseau rural national, a permis à 150 structures de s'impliquer dans une quinzaine de projets. Les thématiques ciblées étaient :

- l'agro-écologie
- la gouvernance alimentaire locale
- le lien urbain-rural
- l'économie circulaire
- l'économie sociale et solidaire

Parmi les 15 projets mis en œuvre, seul le projet « AgroEcoDom », porté par le CIRAD, visant à favoriser les échanges sur les pratiques agro-écologiques entre les DOM, concernait la Martinique.

Pourtant, de nombreuses problématiques, faisant l'objet de travaux d'envergure inter-régionale ou nationale, représentent également des défis pour la Martinique.

Pour exemples : l'installation et la transmission agricole, l'organisation de la production et des acteurs pour tendre vers une souveraineté alimentaire, l'innovation en agriculture biologique, l'agroforesterie, etc.

Le focus fait aujourd'hui sur ces projets a pour objectif de mieux les faire connaître aux acteurs martiniquais afin d'initier d'éventuels partenariats.

Pour tout savoir sur les actions déjà réalisées et les projets en cours :

<https://www.reseaurural.fr/le-reseau-rural-francais/les-projets-soutenus-par-le-rnn/mobilisation-collective-pour-le>

Le réseau rural national lance **un second appel à projets (AAP)** de « mobilisation collective pour le développement rural » (MCDR) **du 4 janvier au 16 avril 2018.**

Cet AAP vise à soutenir l'émergence et le fonctionnement de **projets partenariaux** s'engageant à répondre aux objectifs du réseau rural national, intervenant à **l'échelle nationale ou inter-régionale** et investis sur **l'une ou plusieurs des thématiques retenues comme prioritaires.**

Le caractère partenarial du projet est important. Chaque projet déposé, dans sa structure et son plan d'action, repose sur l'engagement de l'action collective de plusieurs structures qui articulent leurs compétences au service de l'atteinte d'objectifs communs. Idéalement, le projet lui-même repose sur une co-construction d'acteurs.

Les champs thématiques retenus sont larges et s'adressent tant aux activités agricoles, sylvicoles et non agricoles en milieu rural.

Pour tout savoir sur l'AAP : <https://www.reseaurural.fr/apel-projets-mcdr-2018>

Pour plus d'informations ou pour vous rapprocher des porteurs de projets MCDR, vous avez la possibilité de vous rapprocher de la chargée de mission du Réseau Rural de Martinique.





Un point sur le dispositif LEADER

L'approche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) s'inscrit dans le cadre du Programme de Développement rural de la Martinique FEADER 2014-2020.

Il s'agit d'un soutien à des territoires ruraux et périurbains pour des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés, constitués en GAL (Groupe d'Actions Locales).

La mise en œuvre de LEADER vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner les actions permettant de les concrétiser.

Elle permet aux acteurs locaux d'élaborer, conduire et évaluer des stratégies novatrices de développement durable à l'échelle d'un territoire rural ou périurbain.

En Martinique, 3 Groupes d'Actions Locales (GAL) ont été sélectionnés pour mettre en œuvre des stratégies LEADER pour la période 2014-2020. Ces GAL sont portés par les trois communautés d'agglomération : Espace Sud, Cap Nord et CACEM. Déjà désignées *Territoires LEADER* sur la période 2007-2013, c'est avec une certaine expérience qu'elles s'engagent pour cette période 2014-2020.

Un peu d'histoire ...

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), l'Europe soutient le développement rural avec le Fonds Européen Agricole Rural (FEADER). Une mesure particulière est dédiée aux projets ayant un caractère « pilote » à destination des zones rurales : c'est le programme LEADER.

LEADER, acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est une méthode de mise en œuvre de développement rural qui a fait l'objet de trois programmes d'initiatives communautaires (LEADER I, LEADER II, LEADER +), puis de l'axe 4 du FEADER pour la période 2007-2013.

Cette méthode a été élargie sur 2014-2020 par l'Union européenne sous le nom de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) aux autres fonds (FEDER, FSE, FEAMP) pour permettre aux Etats membres qui le souhaitent de soutenir des stratégies locales de développement multifonds.

L'approche LEADER s'appuie sur 7 principes fondamentaux :

- 1- **Une stratégie locale de développement** au niveau d'un territoire (généralement de taille infrarégionale) ;
- 2- **Une démarche ascendante** (ou « bottom-up ») et participative ;
- 3- **Un partenariat local public-privé de décision**, formalisé au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL) dans lequel les acteurs privés ont une place au moins égale à 50% ;
- 4- **un soutien à l'innovation** entendue au sens large (nouveau produit, nouveau processus, nouvelle organisation, nouveau marché, ...) et relative (le cas échéant, par transfert et adaptation d'innovations développées ailleurs) ;
- 5- **une approche intégrée et multi sectorielle** ;
- 6- **une mise en réseau** (échanges de bonnes pratiques, transferts, ...) ;
- 7- **une démarche de coopération** avec d'autres territoires ruraux, à l'intérieur de l'Etat membre (coopération interterritoriale) ou entre des territoires de plusieurs Etats membres ou de pays tiers (coopération transnationale).





ATELIER 1

La coopération LEADER Echanges autour des opportunités de coopération

Pourquoi cet atelier ?

Vous êtes porteur de projet ou vous accompagnez des porteurs de projets ! Vous souhaitez développer des partenariats ou des échanges avec d'autres territoires...

... La Coopération LEADER, c'est la possibilité d'être accompagné par le Groupe d'Actions Locales (GAL) de votre territoire pour développer des partenariats avec d'autres territoires.

Venez échanger autour des opportunités de la coopération LEADER !

La coopération LEADER – Quelques repères (source : Cap rural et Réseau rural Auvergne, nov. 2015)

Pourquoi coopérer ? Au moins 7 bonnes raisons

Bonne raison 1 : Trouver des nouvelles solutions contribuant au développement des territoires

- ✓ *Vous souhaitez répondre à un enjeu de votre territoire mais vous ne parvenez pas à y répondre seul... « Ne réinventez pas la roue » et élargissez vos marges de manœuvre !*

Bonne raison 2 : Combiner la complémentarité des savoir-faire et des caractéristiques pour développer les territoires

- ✓ *Vous avez un savoir-faire spécifique qui pourrait être valorisé et source de développement, s'il se combinait avec un autre...*

Bonne raison 3 : Réduire et mutualiser les coûts

- ✓ *Vous souhaitez mener une action de communication ou une étude par exemple... Mais pourquoi ne pas s'allier avec un partenaire pour bénéficier d'une économie d'échelle ?*

Bonne raison 4 : Atteindre une taille critique suffisante et nécessaire pour mener certaines actions

- ✓ *Vous souhaitez mener une action de valorisation ou de promotion, mais peu de visibilité si vous y allez seul ! L'union fait la force et vous permet de tester l'exportabilité de vos produits !*

Bonne raison 5 : Renforcer la cohésion, l'identité et l'image des territoires

- ✓ *Vous souhaitez communiquer en externe sur votre territoire mais avez l'impression que vous n'avez aucun atout à valoriser à l'extérieur...*

Bonne raison 6 : Promouvoir la citoyenneté européenne et ouvrir le territoire vers l'extérieur

- ✓ *Vous souhaitez renforcer l'ouverture européenne de votre territoire et de vos acteurs*

Bonne raison 7 : Obtenir des financements complémentaires !

- ✓ *Vous avez plein d'idées pour développer votre territoire mais les moyens sont limités ! Elargissez vos opportunités de financement*





La coopération LEADER finance :

- Des projets de coopération interterritoriale ou transnationale
- Le soutien préparatoire pour des projets de coopération interterritoriale ou transnationale

Quels partenaires ?

- Des Groupes d'Actions Locales de l'Union Européenne
- Des groupements de partenaires locaux publics et privés sur un territoire rural qui mettent en œuvre une stratégie locale de développement au sein ou en dehors de l'UE
- Des groupements de partenaires locaux publics et privés sur un territoire non rural qui mettent en œuvre une stratégie locale de développement au sein ou en dehors de l'UE

Quels projets de coopération ?

- Le projet de coopération => une activité concrète avec des livrables identifiés bénéficiant au territoire
- Le projet de coopération doit aussi être basé sur une augmentation des compétences et un transfert d'expériences en développement local à travers par exemple des publications communes, des séminaires de formation, d'échanges de personnels, amenant à l'adoption d'une méthodologie et de méthodes de travail communes, conjointes et coordonnées.

Objectifs de cet atelier de travail :

- Informer les acteurs du développement (accompagnateurs et potentiels porteurs de projet) sur les opportunités de la coopération LEADER.
- Favoriser l'émergence de projets de coopération en croisant les stratégies des territoires LEADER, les besoins et les projets des acteurs.

Ordre du jour de l'atelier

1 – La coopération LEADER : Pour qui ? Avec qui ? Pourquoi ? Comment ?

2 – Questions – réponses autour de la coopération

3 – Quels projets de coopération ? Vos projets - Vos besoins – Les territoires partenaires





ATELIER 2

Le tourisme rural Opportunités et freins.

Quels leviers pour mieux accompagner son développement ?

Contexte

Conformément à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, les communautés d'agglomérations ont de nouvelles compétences et sont désormais en charge de la promotion du tourisme.

Compte-tenu de l'enjeu représenté par le tourisme rural pour les territoires LEADER², notamment pour les GAL portés par la CACEM et l'Espace Sud, ce thème a été retenu par le comité de pilotage du Réseau Rural de Martinique.

Quel rôle pour le Réseau Rural ?

L'objectif du Réseau Rural est de faciliter la mise en réseau des acteurs et d'apporter un appui méthodologique éventuel aux territoires en fonction des besoins identifiés. Il a également pour ambition d'être force de propositions pour les politiques publiques.

Dans un premier temps, l'objectif ciblé fut de recenser l'ensemble des audits et études menées concernant cette thématique afin de les mettre en partage et ainsi favoriser la mise en réseau des acteurs du développement.

Un premier travail, réalisé par Camille Diaz, stagiaire, d'avril à juillet 2017, a mis en avant le fait que peu d'études prospectives ont été menées concernant le tourisme rural. En outre, les acteurs du développement ont exprimé, d'une part, des difficultés de lisibilité de la politique de développement en la matière ; d'autre part, une volonté de travailler davantage en réseau et en synergie sur ce thème avec les autres acteurs du territoire.

Pour l'année 2018, le Réseau Rural souhaite faciliter cette mise en réseau des acteurs du développement et leur apporter un appui méthodologique.

Pour se faire, il proposera, en partenariat avec l'Université des Antilles en la personne d'Olivier Dehoorne, enseignant chercheur et membre de l'Observatoire du Tourisme, une action d'information et de formation sur les outils de mise en réseau des acteurs du tourisme rural.

² GAL CACEM 3 « Développer un tourisme de proximité favorisant le lien entre espaces ruraux et urbains »

GAL Sud Martinique « Développer une offre de tourisme rural et de nature, complémentaire du tourisme balnéaire déjà bien établi sur le territoire ».





Objectifs de cet atelier de travail :

Ce premier atelier dédié au tourisme rural vise à :

- Faciliter la mise en partage des informations sur les actions menées par chacun
- Mettre en avant les opportunités et les freins pour le développement du tourisme rural
- Identifier des leviers pour impulser une dynamique de développement du tourisme rural

Ordre du jour de l'atelier

- 1 - Tourisme rural : de quoi parle-t-on ?
- 2 - Le tourisme rural en Martinique : opportunités et freins
- 3 - Quels outils mettre en place pour accompagner le développement du tourisme rural ?





Vos notes

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for taking notes.





Le Réseau Rural de Martinique est une plateforme d'information et d'échanges sur le développement rural.

Il a pour finalité de contribuer à la dynamique de développement intégré du milieu rural :

- en favorisant les échanges d'expériences,
- en accompagnant l'émergence de projets en milieu rural,
- en valorisant les actions de développement rural menées,
- en informant sur le FEADER,
- en appuyant les Groupes d'Actions Locales à la mise en place de projets de coopération,
- en accompagnant la mise en place du dispositif Partenariat Européen pour l'Innovation en Martinique.

Contact :

Gaëlle PIRIOU
Chargée de mission Réseau Rural
Pôle Animation et Appui
Direction des Fonds Européens
gaelle.piriou@collectivitedemartinique.mq
0596 59 89 47

Pour en savoir plus :

www.europe-martinique.com
www.collectivitedemartinique.mq
www.reseaurural.fr



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Réalisation : CTM-Direction des Fonds Européens

